BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 22 juin 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal de la direction générale de la sécurité extérieure ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

Du 2 juin 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal de la direction générale de la sécurité extérieure ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

Du 2 juin 2017

NOR A R M H 1 7 1 6 1 4 7 A

Pièce(s) Jointe(s):

Une annexe.

Texte abrogé:

A compter du 11 juin 2017 : Arrêté du 30 mars 2010 (JO n° 84 du 10 avril 2010, texte n° 24 ; signalé au BOC 24/2010 ; BOEM 252-3.5.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 252-3.5.2

Référence de publication : JO n° 135 du 10 juin 2017, texte n° 2 ; signalé au BOC n° 26/2017.

JO n° 135 du 10 juin 2017, texte n° 2